

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°12 du 17 septembre 2015



## Actuellement en région

### Rosier

#### *Pucerons et maladies cryptogamique*

**Des attaques de pucerons ont été signalées en Saône et Loire.**



Taille de rosier

Source : roses-guillot.com

Les rosiers du secteur de Tournus présentent des traces d'attaques de pucerons dans les massifs de la ville. En vue des conditions climatiques actuelles (plus frais que les semaines précédentes), le risque de prolifération reste faible vis-à-vis des pucerons et des maladies cryptogamiques.

La fin de la saison végétative approchant, les dégâts sur les plantes reste uniquement esthétiques et n'engendrent pas de problème sur la plante. Il sera préférable lors de la taille d'automne des rosiers d'éliminer les bois morts et les résidus de tailles afin de ne pas laisser au sol les feuilles malades contenant des spores de champignons pouvant contaminer le massif au printemps suivant.

### Marronnier

#### *Mineuse et Black-rot*

Sur l'ensemble du territoire Bourguignon, les marronniers sont touchés par des attaques de mineuse et la prolifération du black-rot sur le feuillage.

Les symptômes sur marronnier sont apparus plus tard que les années précédentes suite aux conditions climatiques défavorables aux développements cryptogamiques.

Nous pouvons dire que les marronniers ont subi des dégâts plus tard et commencent seulement à perdre leurs feuilles contrairement aux années précédentes où dès le mois d'août le feuillage tombe.

Il est important de procéder au ramassage des feuilles et à leur destruction pour éviter de laisser au sol un tapis de feuilles avec des chrysalides de mineuse prêtes à repartir le printemps suivant. Cette technique permet de réduire la présence des papillons de la mineuse et de limiter les attaques précoces du printemps.



Dégâts sur marronnier  
Source : FREDON Bourgogne

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°12 du 17 septembre 2015

## Platane

### Tigre et Anthracnose

La présence des tigres sur les feuilles des platanes se fait rare en cette période. En effet, dès la chute des températures, les tigres du platane descendent se réfugier sous les rhytidomes des arbres afin d'être à l'abri pour hiverner.

Leur détection sous les rhytidomes reste simple et permettra au cours de l'hiver d'estimer l'importance des populations pour la saison prochaine.

Concernant l'anthracnose, les conditions climatiques plus fraîches de ces derniers temps et la fin de la saison végétative freinent brutalement le développement de cette maladie cryptogamique.

Il en va de même que les conseils donnés pour les marronniers, pensez à ramasser les feuilles des platanes dans vos espaces verts afin d'éliminer les spores de champignons en dormance dans le tapis de feuilles et d'humus.

## Plantes envahissantes

### Renouée du Japon, Ambroisie, Raisin d'Amérique

Sur la région Bourgogne, les observateurs mettent en avant la prolifération de certaines plantes envahissantes sur leur territoire.

La renouée du japon mise en avant dans le précédent BSV ZNA N°11 est toujours d'actualité avec sa période de fleurissement et son imposante place dans les bords des cours d'eaux et des routes.



La renouée du Japon en fleurs  
Source : FREDON Bourgogne



Ambrosie à feuilles d'armoise en fleurs  
Source : ambrosie.info

L'ambrosie à feuille d'armoise présente un risque pour les populations sensibles car nous sommes toujours dans la période de pollinisation de la plante. « Le risque allergique lié à ce pollen est élevé sur une large zone allant de Mâcon à Nîmes et Avignon, moyen sur Chalon sur Saône et Vichy » (source : ambrosie.info).

Une localisation de raisin d'Amérique a été observée sur le secteur de Chalon sur Saône (71).

Nous rappelons que l'arrachage de ces plantes envahissantes est préconisé dès leur détection afin de limiter leur prolifération sur le territoire et ainsi limiter les risques sanitaires et environnementale.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°12 du 17 septembre 2015

## Ce qu'il faut retenir

Fin des conditions climatiques chaude des semaines précédentes, fin du cycle végétatif pour de nombreux ligneux. Début des ramassages de feuilles et des tailles dans les villes.

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	A surveiller
Processionnaire du Pin	
Mineuse du Marronnier	
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Tilleul	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Processionnaire du Chêne	
Puceron sur Rosier	
Puceron sur viorne obier	
Pyrale du buis	A surveiller
Psylle du buis	

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancre bactérien sur Marronnier	
Anthraxose sur Platane	
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
Fil rouge sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	
Rouille sur rosier	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risque sanitaire importants	

### **Les abeilles butinent, protégeons les !**

#### **Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

**Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°12 du 17 septembre 2015

## Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par **fax** la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par **mail** à l'adresse ci-dessous :

### Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... et fax : .....

Profession : .....

Ravageurs pouvant être suivis : .....

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

**FREDON Bourgogne** - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tel : 03 80 25 95 45 - **Fax : 03 80 25 95 49**

Mail : [bsvzna@fredon-bourgogne.com](mailto:bsvzna@fredon-bourgogne.com)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

*Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Joigny, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de Montceau-les-Mines, Mairie de la Charité-sur-Loire, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, Golf de Norges-la-Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny-Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune-Levernois.*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

